

MAISON FAMILIALE RURALE DE CONTY CFA – MFR DE CONTY ACCUEILLANT FAMILIAL ATTESTATION DELIVREE PAR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME ACCORD CADRE N°2022-80115 NOMENCLATURE: L5906

Public concerné, nombre,	Profil : personnes agréées accueillants familiaux par le département de la Somme 5 personnes minimum et 15 personnes maximum.
Prérequis, modalités et délai d'accès	Être agréé par le département de la Somme Faire la formation préalable dans les 6 mois d'accrément, et la complémentaire dans les 2 ans.
STATUT	Formation continue
Objectifs	Formation initiale au premier accueil (12h) : Module 1 : Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial Séance 1 : • Se sentir à l'aise et en confiance pour démarrer la formation • Connaître le cadre institutionnel de l'accueil familial Séance 2 : • Maîtriser les dispositions légales et juridiques de la fonction. • Connaître les différentes procédures à mettre en œuvre et les différents documents liant l'accueillant à la personne accueillie : contrat d'accueil... Module 2 : Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites Séance 3 : • Echanger sur leur pratique d'accueil et engager une réflexion sur la question éthique de leur démarche. • Anticiper les risques de fatigue et les douleurs qui peuvent dégrader le geste professionnel et les erreurs vis-à-vis des personnes accueillies Module 3 : Le partenariat avec les différents acteurs et le développement des compétences Séance 4 : • Favoriser le maintien des liens entre la personne accueillie et ses proches, y compris en permettant la visite de ces derniers à son domicile. • Prendre connaissance des acteurs du territoire et connaître leurs missions • Prendre conscience de l'importance des transmissions écrites et orales • Prendre conscience de la nécessité à travailler en réseau et/ou en partenariat. • Se projeter en tant que professionnel au sein du réseau et des accueillants et se constituer un carnet d'adresse utiles Formation initiale complémentaire (42h): Module 4 : Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée Séance 1 :

- Sensibiliser, informer et former les accueillants familiaux à la prise en compte des caractéristiques relatives aux personnes âgées ou personnes adultes porteuses d'un handicap (besoin, projet personnalisé...).
 - Identifier les caractéristiques propres de la personne et repérer ses besoins, attentes et désirs.
 - Développer leurs sensibilisation et connaissances en matière de pathologies ou de déficiences du public accueilli.
- Séance 2 :**
- Identifier les pathologies du grand âge pour accompagner au mieux au quotidien
 - Identifier les caractéristiques propres de la personne et repérer ses besoins, attentes et désirs, projets de vie.
 - Identifier et analyser le projet de vie des personnes accueillies
- Séance 3 :**
- Concevoir un projet d'accueil personnalisé adapté à la personne
 - Apprécier la possibilité d'accueillir des personnes compte tenu de leurs caractéristiques, besoins et attentes
- Séance 4 :**
- Mettre en place un environnement accessible, sécurisé et aménagé en fonction du profil des personnes accueillies
- Séance 5 :**
- Co-construire un projet personnalisé
 - Identifier les étapes de mise en œuvre
 - Être en capacité d'établir des objectifs atteignables
 - Recueillir la parole de l'utilisateur
- Séance 6 :**
- Identifier des moments, des démarches, les postures propices à une intégration réussie à la vie de famille
 - Savoir respecter les affinités de chacun et se détacher de la « vision idéale »
 - Prendre du recul et garder une bonne distance affective
- Séance 7 :**
- Faire face au départ ou au décès de la personne accueillie
- Séance 8 :**
- Se saisir des enjeux de la mission d'accompagnement de la personne accueillie
 - Adopter la juste distance professionnelle dans la relation d'accompagnement
 - Développer ses capacités à mettre en œuvre le projet d'accueil et à accompagner le projet de vie de la personne accueillie.
 - Se positionner dans sa relation à la personne accueillie
 - Développer ses aptitudes à créer une relation de confiance et la maintenir
 - Repérer les troubles du comportement
 - Identifier les facteurs déclencheurs des troubles
- Séance 9 :**
- Adopter une attitude bienveillante et repérer les gestes de maltraitance.
 - Repérer les réponses professionnelles possibles aux situations rencontrées
 - Adapter son action et son accompagnement aux situations rencontrées
 - Repérer les acteurs relais
 - Adapter son action et son accompagnement aux situations de personnes en fin de vie
- Séance 10 :**
- Développer des gestes professionnels dans le cadre de la mise en œuvre de soins d'hygiène corporels quotidiens
 - Prendre la bonne distance sur les sujets « intimes »
- Séance 11 :**
- Adopter des gestes et postures permettant d'accomplir en sécurité les manutentions manuelles de personnes âgées ou en situation de handicap
 - Anticiper les risques de fatigue et les douleurs qui peuvent dégrader le geste professionnel et les erreurs vis-à-vis des personnes
 - Prévenir les accidents du travail

	• Développer des gestes professionnels dans le cadre du suivi médical et de l'aide à la prise de traitement • Observer et reconnaître des signes cliniques nécessitant l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmier) • Mobiliser les personnes accueillies sur l'identification de leurs besoins en santé • Développer des relations avec les professionnels du secteur médical et médico-social Séance 12 : • Acquérir des connaissances de bases en termes d'accompagnement à la prise de repas • Développer des gestes professionnels dans le cadre de la préparation des repas et l'aide à l'alimentation (textures des aliments, aide partielle, position de l'aidant..) Séance 13 : • Identifier les impacts du vieillissement sur la vie affective des personnes âgées • Identifier les impacts du handicap sur la vie affective de la personne en situation de handicap • Identifier des réponses professionnelles respectueuses du droit à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies Séance 14 : • Proposer des activités physiques sociales, culturelles ou ludiques aux personnes accueillies en cohérence avec le projet de vie • Contribuer au maintien de l'autonomie par le développement d'une vie sociale pour les personnes accueillies • Intégrer l'accueilli dans les activités quotidiennes de l'accueillant en respectant son rythme, ses capacités et ses envies
Contenu de la formation	Module 1 : Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial -6h Module 2 : Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites -3h Module 3 : Le partenariat avec les différents acteurs et le développement des compétences -3h Module 4 : Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée La connaissance des personnes à accueillir et de leurs besoins-6h La mise en place de l'accueil -9h L'intégration de la personne accueillie au sein de sa famille -3h La fin de l'accueil -3h Module 5 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales La relation d'accompagnement-6h Accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne -6h L'accompagnement dans les activités ordinaires et sociales -3h La vie affective et sexuelle de la personne accueillie -3h
Modalités et méthodes pédagogiques	Moyens pédagogiques : • Supports pédagogiques (<i>power point, support papier, vidéo...</i>) ; • Matériel de vidéo projection ; salle de classe • Plateaux techniques (cuisine, salle de soins (lit médicalisé, lève-personne...)) Méthodes : • Active (mise en situation, échange de pratique...) • Interrogative (auto-évaluation...) Modalités : Formation initiale au premier accueil : en distanciel sur une plateforme Formation complémentaire : power point, exercices d'application, Echange de pratiques, intervention, mise en pratique, ateliers de groupe, mise en commun, apports théoriques, mise en situation...
Compétences / Capacités professionnelles visées	• Être capable de connaître le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial • Être capable de connaître le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites • Être capable de connaître le partenariat avec les différents acteurs et le développement des compétences • Être capable d'accueil et d'intégrer la personne âgée ou la personne handicapée

	Être capable d'accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales
Durée	Formation initiale au premier accueil : 12h en distanciel (rythme aménagé) Formation initiale complémentaire : 42h à raison d'une journée de 6h tous les 15 jours.
Dates	En attente du calendrier 2025-2026
Lieu(x)	MFR de Conty, MFR de Flixecourt
Coût par participant	Coût de la formation pris en charge par le département de la Somme. Reste à charge 0€ pour l'apprenant pour la formation
Responsable de l'action, Contact	Manon Cocagne – manon.cocagne@mfr.asso.fr – 03 22 41 23 09
Formateurs, animateurs et intervenants	Equipe pédagogique Intervenant CetteFamille (Psychologue, Neuropsychologue)
Politique PSH	Au sein de notre organisme la référente handicap est Madame Cocagne dont les coordonnées sont les suivantes : En cas de signalement d'une personne en situation de handicap merci de prendre contact avec Madame Cocagne afin de mettre en place les adaptations nécessaires.
Suivi de l'action	Mise en place d'outils permettant de vérifier le suivi de la formation : émargement à chaque séance, attestation de formation.
Modalités d'évaluation	La formation n'est pas soumise à certification Des évaluations de compétence seront réalisées à chaque fin de module afin de positionner les compétences et connaissances. Une attestation de formation sera remise à chaque accueillant et communiquée au Conseil Départemental.
Évaluation de l'action	Une enquête de satisfaction à chaud sera réalisée à chaque fin de séance afin de mesurer le degré de pertinence de la formation au regard des attentes des apprenants. Une enquête de satisfaction à froid sera réalisée lors de la dernière séance afin d'évaluer l'appréciation de la formation.
Indicateurs de satisfaction 2023	Taux de satisfaction : 82% sur 15 personnes interrogées (parcours complet) Taux de délivrance de l'attestation de formation : 68% Voir l'onglet : Résultats des examens MFR CONTY
Passerelles et débouchés possibles	En fonction du Conseil Départemental